

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

**L'an Deux Mil Onze, et le vingt huit février, à 20 h 45** le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, M. VACHER Roland, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : Mme LANGLADE Colette (procuration à M. COURNIL Bruno jusqu'à son arrivée), M. FAYE Bruno (procuration à M. VILLEPONTOUX Michel), Melle GAILHBAUD Anaïs, M. BOUTHIER Christophe (procuration à M. LOPEZ Patrick).

Date de convocation : 23 février 2011

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur MOUTON a été désigné en qualité de secrétaire.

**Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2010**

Monsieur CANTY précise que son intervention concernant la vitesse excessive à l'entrée de THIVIERS s'appliquait en particulier à la RD 707 côté NONTRON.

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 4 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues du courrier électronique reçu de Mademoiselle GAILHBAUD. En raison de ses déplacements à l'étranger pour des raisons professionnelles, actuellement pour une mission de cinq mois en Haïti, elle ne peut malheureusement plus s'impliquer dans la vie de la commune et honorer son mandat. Elle a donc décidé de démissionner de son poste de Conseiller Municipal et adressera un courrier officiel prochainement.

**N° : 2011/02/01 – Indemnité de gardiennage de l'église pour 2011**

Selon la circulaire du 4 janvier 2011, l'indemnité pour le gardiennage des églises communales a été revalorisé de 0,49%.

Ce montant représente le plafond indemnitaire maximum applicable pour le gardiennage des églises communales pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

<b>Gardiennage Eglise</b>	Pour mémoire 2009 et 2010	Voté 2011
	468,15 €	<b>474,22 €</b> (+ 0,49% par rapport à la dernière

		revalorisation en janvier 2009 et non revalorisé en 2010)
--	--	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer le tarif 2011 ci-dessus pour le gardiennage de l'église.

**N° : 2011/02/02 – Mise à jour de la numérotation des rues**

En 2009 la commission TRAVAUX VOIRIE avait proposé la mise à jour de la numérotation des rues suivantes :

Avenue de Verdun  
Secteur Les Boiges  
Secteur La Brégère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la mise à jour de la numérotation des rues ci-dessus.

**N° : 2011/02/03 – Modification du tableau des emplois n°16 (effet au 28 février 2011)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier le tableau des emplois du personnel, conformément au tableau situé au verso de cette délibération.

<b>MAIRIE DE THIVIERS - TABLEAU DES EMPLOIS N° 16 (Effet 28/02/2011)</b>			
<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>GRADES</b>	<b>Postes OUVERTS</b>	<b>Postes POURVUS</b>
<b>Emploi Administratif de Direction (Emploi Fonctionnel)</b>	Directeur Général des Services	1	1
<b>Attaché</b>	Attaché	1	1
<b>Rédacteur</b>	Rédacteur Chef	1	1
<b>Adjoint Administratif</b>	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> Classe	2	2
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
<b>Agent de Maîtrise</b>	Agent de maîtrise principal	5	5
	Agent de maîtrise	2	2
<b>Adjoint Technique</b>	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	26	20
<b>A.T.S.E.M</b>	Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	4	4
<b>Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques</b>	Assistant Qualifié de conservation de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
<b>Adjoint du patrimoine</b>	Adjoint territorial du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Agent de police municipale</b>	Chef de Police Municipale	1	1
<b>Animateur</b>	Animateur Chef	1	1
	Animateur	1	1
<b>Adjoint d'animation</b>	Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Adjoint territorial d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	4	4
	<b>Sous-total</b>	<b>57</b>	<b>50</b>
<b>AGENTS SAISONNIERS</b>	Educateur APS	1	1
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	11	11
	<b>Sous-total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>69</b>	<b>62</b>

Monsieur VILLEPONTOUX demande des précisions concernant un agent qui ne figurait pas dans le tableau antérieur. Il lui est répondu que cet agent travaille au service périscolaire, qu'il fait partie du personnel communal mais que son salaire est remboursé par la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2011, comme les autres agents de ce service.

**N° : 2011/02/04 – Aménagement de la RD 707 – Route de NONTRON – Avant Projet Détaillé APD**

La cabinet ACTEBA, maître d'œuvre de l'opération, a remis l'Avant Projet Détaillé (APD) qui a été au préalable présenté et validé techniquement par les partenaires (Conseil Général, SDE24, SOGEDO...).

Le montant des travaux est estimé à 203 981,00 € HT auquel il faut ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux liés à l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications qui ont fait l'objet d'une étude conjointe par le SDE24.

La subvention au titre des travaux d'édilité a été estimée à 71 170,00 € par les services du Conseil Général, sur la base de l'estimatif budgétaire joint à l'APD.

Monsieur DOBBELS précise que cette opération d'aménagement améliorera notablement la sécurité en diminuant la vitesse des véhicules.

Monsieur CLUZEAU regrette que cette solution ait été retenue. Selon lui, d'autres pistes auraient dû être étudiées plus attentivement pour permettre d'améliorer la sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cet Avant Projet Détaillé (APD)

CONFIRME sa demande de prise en compte de ces travaux, par le Conseil Général, dans le cadre de sa programmation 2011/2012 et sa demande d'attribution de subvention au titre des travaux d'édilité pour un montant estimé de 71 170,00 €

AUTORISE le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon le mode de la procédure adaptée et à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières se rapportant aux dits travaux.

**N° : 2011/02/05 – SDE24 – Travaux neufs d'éclairage public – Secteur 9 – RD707 et route des pompiers**

La commune de THIVIERS est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : RD 707 et route des pompiers

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 25 617,60 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 60 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux d'extension.

La commune de THIVIERS s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de THIVIERS s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne mandat au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- approuve le dossier qui lui est présenté,
- s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues,
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de THIVIERS,
- accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

**N° : 2011/02/06 – SDE24 – Travaux de génie civil de Télécommunications – Secteur 9 – RD707 et route des pompiers**

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications " FRANCE TELECOM ", qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants :

- Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage)

pour un montant TTC de 8 938,70 € incluant les frais de gestion conservés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à raison de 50% à la commande et le solde à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui nous sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

Monsieur le Maire s'engage au nom de la commune à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues.

La commune s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui vous est présentée et, en général, faire le nécessaire pour le bon accomplissement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux suivants : RD 707 et route des pompiers tels qu'ils figurent sur les plans et devis qui vous ont été présentés.

- approuve les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux,

- s'engage à rembourser au SYNDICAT DEPARTEMENTAL les sommes dues, à raison de 50% à la commande et le solde à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à la commune à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de THIVIERS.

- accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération et notamment la convention d'opération tripartite qui vous est aujourd'hui soumise.

#### **N° : 2011/02/07 – SDE24 – Travaux d'effacement des réseaux – Secteur 9 – RD707 et route des pompiers**

Monsieur le Maire a sollicité de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, l'inscription d'une opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité, au titre du programme environnemental dit « de l'article 8 du Cahier des charges de concession ».

Cette opération concerne : RD 707 et route des pompiers

L'ensemble de l'opération retenue par le syndicat représente un montant TTC estimé à 58 777,00 €, soit 49 144,65 € HT, dont 40% sont financés par le concessionnaire.

Cependant, la commune relevant du régime urbain de l'électrification, la participation financière de la collectivité est sollicitée au prorata du taux représentatif de la part de la taxe communale sur l'électricité, non reversée à l'autorité concédante, le SDE 24, appliqué sur la part financée par ce dernier, soit sur 60% du montant HT des travaux effectivement réalisés.

A titre indicatif, sur la base de l'estimation ci-dessus, la participation de la commune s'établirait ainsi qu'il suit:

Montant estimé de l'opération TTC :	58 777,00 €
Montant estimé de l'opération HT :	49 144,65 €
Part financée par le SDE 24 ( 60% ) :	29 486,79 €
Taux de taxe communale non reversée à l'autorité concédante :	50,00 %
Participation communale estimée :	14 743,39 €

La participation définitive qui sera demandée à la commune lors de l'émission d'un titre de recette par le SDE 24, sera calculée par rapport au montant du décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations effectivement réalisés.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante sur cette participation à l'opération d'effacement qui sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la participation financière de la commune à l'opération d'effacement de réseaux considérée, dans les conditions qui viennent de lui être exposées ,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SYNDICAT sur la base du calcul provisoire qui vient d'être évoqué ,
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif des travaux effectivement réalisés, au vu du décompte définitif,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir à cet effet.

**N° : 2011/02/08 – Cession de la caserne des pompiers**

Dans le cadre du transfert de compétence opéré par la loi n°96-369 du 3 mai 1996, portant création d'un service départemental d'incendie et de secours dans chaque département, la commune en application de l'article L1424-17 du code général des collectivités territoriales, a mis à disposition les immeubles affectés au service d'incendie.

Une convention de mise à disposition de bien immobilier et de transfert de gestion a ainsi été signée entre la commune et le SDIS 24 en date du 01/08/1999.

Compte tenu des travaux importants déjà réalisés et envisagés par le SDIS 24, la demande de transfert en pleine propriété du centre de secours, à titre gratuit, au bénéfice du SDIS 24 est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert en pleine propriété du centre de secours, à titre gratuit, au bénéfice du SDIS 24  
DECIDE que les frais d'acquisition seront à la charge exclusive du SDIS 24  
CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à cette cession,  
AUTORISE Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**N° : 2011/02/09 – Subvention 2011 à l'association ACTHiV**

L'Agence culturelle a besoin de la délibération du Conseil municipal portant attribution de cette subvention pour compléter la demande d'aide auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER, concernant le projet de danse hip-hop (spectacle MURMURES et ateliers au collège et au Lycée Professionnel).

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association une subvention de 600 euros pour participer au financement du spectacle MURMURES.

Cette animation est prise en compte dans le cadre de la convention culturelle cantonale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE à l'association ACTHiV une subvention d'un montant de 600 euros pour participer au financement du spectacle MURMURES.

**N° : 2011/02/10 – Convention SOGEDO – Facturation de l'assainissement collectif**

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP), il est prévu comme par le passé que le délégataire facture, encaisse et reverse à la commune le montant des redevances d'assainissement collectif qui sont intégrées à la facturation de l'eau potable.

Contrairement à la DSP précédente, la gratuité de cette prestation a été négociée dans le cadre du nouveau contrat.

Une convention, précisant les modalités de facturation, d'encaissement et de reversement à la commune du montant des redevances d'assainissement collectif, doit être signée entre la commune et la SOGEDO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer avec la SOGEDO la convention relative à la facturation, l'encaissement et le reversement à la commune du montant des redevances d'assainissement collectif ainsi que tous les documents relatifs à cette convention.

#### **N° : 2011/02/11 – Convention SOGEDO – Entretien des appareils de lutte contre l'incendie**

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP), il est prévu comme par le passé que le délégataire entretienne et assure la réparation des appareils de lutte contre l'incendie.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer avec la SOGEDO la convention relative à l'entretien et la réparation des appareils de lutte contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer avec la SOGEDO la convention relative à l'entretien et la réparation des appareils de lutte contre l'incendie ainsi que tous les documents relatifs à cette convention.

#### **N° : 2011/02/12 – Convention SIAEP de NANTHIAT – Fourniture d'eau potable**

Suite au changement de délégataire du SIAEP, la convention pour la fourniture d'eau par le SIAEP de NANTHIAT a été réétudiée.

Cette convention quadripartite, qui définit les conditions précises de fourniture d'eau potable, doit être signée par la commune « L'acheteur », le SIAEP de NANTHIAT « Le vendeur », la SOGEDO « L'exploitant de l'acheteur » et la SAUR « L'exploitant du vendeur ».

La nouvelle convention prend effet au 1er janvier 2011 et son échéance est fixée 31 décembre 2022 sauf résiliation anticipée ou à une date ultérieure si le contrat liant « le vendeur » et « l'exploitant du vendeur » devait être prolongé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention quadripartite relative à la fourniture d'eau potable par le SIAEP de NANTHIAT à la commune ainsi que tous les documents relatifs à cette convention.

#### **N° : 2011/02/13 – Navette municipale**

Une commission a été mise en place afin d'étudier la reprise par la commune du principe de la navette anciennement gérée par l'association « Client Fidèle ».

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de cette navette municipale pour une période d'essai de cinq mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place cette navette pour une période d'essai allant du 1er avril 2011 au 31 août 2011 à

raison de deux vacations d'une demi-journée par semaine,

PROPOSE d'appliquer un prix forfaitaire de 1 € par transport quelle que soit la distance,

PROPOSE, à l'issue de cette période d'essai, d'évaluer précisément ce service à la disposition des administrés,

DECIDE de conventionner avec la société privée locale de transport de voyageurs « Autocars COURNIL », route de PERIGUEUX , 24800 THIVIERS, pour un montant global de prestation de 800 € TTC par mois et pour une durée de 5 mois,

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à la mise en place de ce service.

**N° : 2011/02/14 – Travaux de mise en accessibilité de la mairie et aménagement de sanitaires – avenant n°1 au marché lot n°3 (menuiseries intérieures, parquet)**

Les travaux supplémentaires suivants doivent être réalisés :

ventilation de la cage d'ascenseur avec sortie de toit,  
fourniture et mise en place d'un châssis de désenfumage (avec contrainte d'échafaudage complexe).

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de 5 661,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du montant du marché pour le lot 3

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour le lot n°3 signé avec la SARL Pascal et Renaud MEYZIE ainsi que tous les documents relatifs à cet avenant.

**N° : 2011/02/15 - Salle du Parc – Mission de maîtrise d'œuvre**

Une mission d'étude et de faisabilité de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle municipale du Parc a été confiée à l'architecte Jean-Pierre RODRIGUES.

Il convient de lancer une consultation afin de missionner un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux préconisés par cette étude de faisabilité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la consultation sur le mode de la procédure adaptée afin de procéder à la désignation du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin de choisir un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux préconisés par cette étude de faisabilité,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette consultation.

**N° : 2011/02/16 - Salle du Parc – Travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité**

A l'issue de la mission d'étude de faisabilité de mise au norme de sécurité et d'accessibilité de la salle municipale du parc l'architecte Jean-Pierre RODRIGUES de Montignac a remis un projet chiffré permettant le dépôt des dossiers de demande de subventions, pour la programmation 2011, auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR anciennement DGE) et auprès du Conseil Général au titre du Contrat Ville.

Le projet de plan de financement suivant est proposé :

Montant HT des travaux (estimation)	:	133 700,00 €
Subvention (Etat DETR)	40% :	53 480,00 €



Subvention Conseil Général (Contrat Ville)	35%	:	46 795,00 €
Part communale	25 %	:	33 425,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'ENGAGE à réaliser l'opération de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle municipale,  
VALIDE le plan de financement exposé ci-dessus,

AUTORISE le Maire à procéder aux demandes de subventions pour la programmation 2011, auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR) et auprès du Conseil Général au titre du Contrat Ville.

Arrivée de Mme LANGLADE qui précise que la priorité des financements, notamment pour le Contrat Ville, doit bénéficier aux écoles et structures scolaires en général.

#### **N° : 2011/02/17 - Travaux de rénovation des écoles – Mission de maîtrise d'œuvre**

Il convient de lancer une consultation afin de missionner un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux de réhabilitation des locaux scolaires (école maternelle et école primaire).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la consultation sur le mode de la procédure adaptée afin de procéder à la désignation d'un maître d'œuvre.

Madame MASSON apporte des précisions sur les travaux à réaliser au niveau des bâtiments scolaires.

Il est précisé qu'une pré-étude est en cours de réalisation par Monsieur BERTASSI.

Il est rappelé par Madame LANGLADE que le gymnase utilisé par le collège présente de gros défauts d'isolation. Elle demande qu'une étude soit réalisée rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin de choisir un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux de réhabilitation des locaux scolaires (école maternelle et école primaire),

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette consultation.

#### **Informations diverses**

##### Monsieur BOST :

Informe ses collègues du travail en cours sur la préparation du budget 2011. La réunion de la Commission des finances, étendue à l'ensemble du conseil municipal, est planifiée pour le lundi 28 mars à 18h en mairie.

Un projet de partenariat, pour l'organisation de séances de cinéma à La Coquille, est en cours d'étude. Le cinéma de Thiviers serait fermé lors de ces séances et la billetterie serait déplacée.

##### Madame HYVOZ :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour les travaux de la bibliothèque est en cours de rédaction. Un travail concernant l'aménagement et le mobilier, en partenariat avec le lycée, est en cours d'étude.

Des caméras de surveillance fonctionnant le jour et la nuit vont être installées à la Maison du Foie Gras.

Lors de l'Assemblée Générale des Joyeux Thibériens, des travaux ont été demandés (WC, isolation phonique, peinture).

##### Monsieur RIDOIN :

La station d'épuration a produit 68,62 tonnes de boues durant la période juillet à décembre 2010.

Les travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable démarrent le 8 mars sur la RD 707 côté LANOUAILLE.

Monsieur CLUZEAU :

La clôture autour de l'ensemble du camping devra être réalisée. Des devis ont été demandés à deux entreprises mais les travaux pourront être différés dans l'attente de la future Délégation de Service Public (DSP).

Madame AUPETIT :

Une prochaine réunion de la commission « vie sportive » va être planifiée. Elle traitera notamment des points suivants : Panneaux de basket au gymnase René Forestier, installation du défibrillateur à la salle du parc, de la demande concernant l'éclairage du troisième court de tennis...

Monsieur VACHER :

Une cuisine est en cours de réalisation au stade de rugby des Limagnes (prise en charge par le club)  
Le club est actuellement premier du classement

Monsieur CANTY :

Est désolé qu'il n'y ait pas eu de suivi à sa demande concernant l'adhésion de la commune au comité de soutien aux deux journalistes de France 3, Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier ainsi que leurs trois accompagnateurs, otages en Afghanistan.

Monsieur le Maire souhaite soumettre cette proposition au vote du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, exprime son soutien au deux journalistes de France 3, Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier ainsi que leurs trois accompagnateurs, otages en Afghanistan depuis le 29 décembre 2009.

Monsieur VILLEPONTOUX :

L'Agence Culturelle et l'association ACTHiV remercient le personnel communal pour son travail à l'occasion du dernier spectacle.

Madame LANGLADE :

Souhaite que la priorité soit mise sur les structures scolaires.

Le fait que le plan d'eau du camping ne puisse plus être utilisé, comme par le passé, à été évoqué lors de l'assemblée générale de l'association de la pêche. Il est répondu qu'en cas d'accident lié à cette utilisation, les problèmes de responsabilité pourraient être difficiles à déterminer maintenant que la gestion du camping est déléguée.

A la question sur le devenir du bâtiment de « PARTAGE », le maire répond que l'association souhaite céder le bâtiment et que plusieurs agences l'ont en portefeuille. Un repreneur étudie un projet d'aménagement en hôtel-restaurant.

Monsieur LOPEZ :

Distribue et commente pour ses collègues un document regroupant les résultats de l'étude des retombées économiques du rallye.

Monsieur DOBBELS :

Les travaux de restructuration de la gare se déroulent comme prévu et l'ouverture du bâtiment voyageurs est prévue pour la semaine 10.

Les travaux du parking se dérouleront du 18 avril au 15 juillet. Le stationnement sera réduit durant cette période sur la rue Pierre Séward car la clôture sera posée sur la chaussée.

La réunion des commissions voirie bâtiment et réseaux est prévue prochainement.

La pose des nouveaux panneaux est en cours.

Le stationnement lié à l'activité de l'entreprise Valade pose de plus en plus de problèmes.

La charte forestière du territoire a été signée, elle correspond à un projet territorial pour la période 2011/2013 et comprend trois axes et vingt huit actions.

Monsieur MOUTON :

La modification du PLU va engendrer des frais de prestation d'environ 4 500 €.

La séance est levée à 23h15.

### **Liste des délibération de la séance du 28 février 2011**

- N° : 2011/02/01 – Indemnité de gardiennage de l'église pour 2011  
N° : 2011/02/02 – Mise à jour de la numérotation des rues  
N° : 2011/02/03 – Modification du tableau des emplois n°16 (effet au 28 février 2011)  
N° : 2011/02/04 – Aménagement de la RD 707 – Route de NONTRON – Avant Projet Détaillé APD  
N° : 2011/02/05 – SDE24 – Travaux neufs d'éclairage public – Secteur 9 – RD707 et route des pompiers  
N° : 2011/02/06 – SDE24 – Travaux de génie civil de Télécommunications – Secteur 9 – RD707 et route des pompiers  
N° : 2011/02/07 – SDE24 – Travaux d'effacement des réseaux – Secteur 9 – RD707 et route des pompiers  
N° : 2011/02/08 – Cession de la caserne des pompiers  
N° : 2011/02/09 – Subvention 2011 à l'association ACTHiV  
N° : 2011/02/10 – Convention SOGEDO – Facturation de l'assainissement collectif  
N° : 2011/02/11 – Convention SOGEDO – Entretien des appareils de lutte contre l'incendie  
N° : 2011/02/12 – Convention SIAEP de NANTHIAT – Fourniture d'eau potable  
N° : 2011/02/13 – Navette municipale  
N° : 2011/02/14 – Travaux de mise en accessibilité de la mairie et aménagement de sanitaires – avenant n°1 au marché lot n°3 (menuiseries intérieures, parquet)  
N° : 2011/02/15 - Salle du Parc – Mission de maîtrise d'œuvre  
N° : 2011/02/16 - Salle du Parc – Travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité  
N° : 2011/02/17 - Travaux de rénovation des écoles – Mission de maîtrise d'œuvre  
N° : 2011/02/18 – Soutien aux journalistes de France 3, Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier ainsi que leurs trois accompagnateurs, otages en Afghanistan

<b>NOM Prénom</b>	<b>Signature</b>
<b>JACCOU Michel</b>	
<b>MOUTON Benoît</b>	
<b>HYVOZ Isabelle</b>	
<b>DOBBELS Michel</b>	
<b>RIDOIN Jacques</b>	
<b>LOPEZ Patrick</b>	
<b>BOST Jean-François</b>	
<b>LANGLADE Colette</b>	
<b>VILLEPONTOUX Michel</b>	
<b>FAURE Joël</b>	
<b>CANTY Georges</b>	
<b>CLUZEAU Pierre</b>	

<b>AUPETIT Carole</b>	
<b>DUSSUTOIR Bernard</b>	
<b>LARRIEUX Patrice</b>	
<b>COURNIL Bruno</b>	
<b>HETZEL Monique</b>	
<b>VACHER Roland</b>	
<b>MASSON Josiane</b>	
<b>JOUIN Didier</b>	